

Selectour Afat



EXCELLENT VOYAGE

Edition 2017

LA BROCHURE DE NATHALIE

« Le plus beau voyage, c'est celui qu'on n'a pas encore fait »
Loick Peyron

Au départ de chez vous

Offre Exclusivement chez Excellent Voyage au Vésinet



Le saviez-vous ? Internet n'est pas moins cher.
Aujourd'hui nous vous offrons le prix Web avec le conseil en plus !

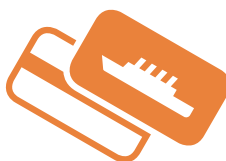
Depuis mars 2000, l'agence Excellent Voyage vous conseille à la préparation de vos vacances. Et lorsque nous ne sommes pas à l'agence ce sont sur les routes que vous nous trouverez ! Découvrir de nouvelles destinations et tester pour vous de nouveaux hôtels [...] toujours dans le but de mieux vous conseiller.

Nous proposons : Circuits - Séjours - Locations - Croisières - Week-Ends - Listes de mariages - Voyages sur mesure - Cadeaux d'anniversaires - Séjours Thalasso et Bien-Être.

Nathalie et son équipe, toujours à l'écoute de leurs clients, ont concocté pour la deuxième année des circuits groupes dans une brochure spéciale au départ de chez soi !

« La Brochure de Nathalie » c'est :

5 Circuits Fabrication Maison
5 Croisières et 2 Week-ends à prix négociés.



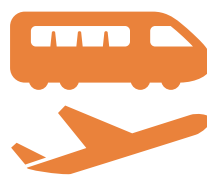
FRAIS DE SEJOUR
INCLUS



EN PENSION
COMPLETE



15 PERSONNES
MAX



VOL OU TRAIN
INCLUS



ACCOMPAGNEMENT DE
VOTRE AGENCE GARANTI*

Nathalie LE POURHIET, Directrice de l'agence Excellent Voyage Le Vésinet



Retrouvez-nous sur
Facebook



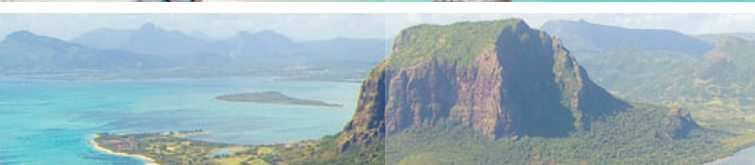
SOMMAIRE



Croisière Méditerranée p. 2



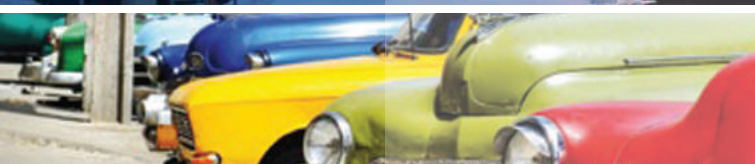
Croisière Caraïbes p. 4



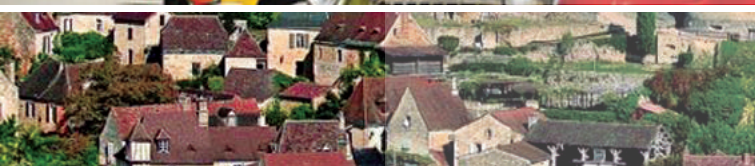
Croisière Maurice p. 6



Croisière Norvège p. 8



Croisière Cuba p. 10



Circuit Périgord p. 11



Circuit Thaïlande p. 12



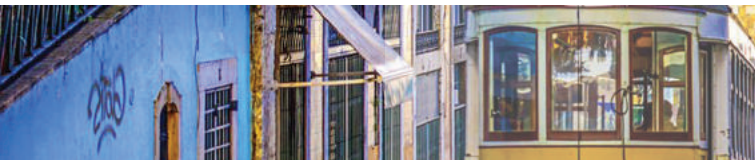
Circuit Pérou p. 14



Circuit Tanzanie p. 16



Circuit Pays Baltes p. 18



Week-end Lisbonne p. 19



Circuit New York / Transatlantique p.20



LA MÉDITERRANÉE



Départ le 14 mai

A partir de
1 199 €

Grâce à notre très fort **partenariat avec Costa**, nous vous offrons un séjour à prix exceptionnel et uniquement chez **Excellent Voyage** !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'une de nos **Spécialistes Croisières**.

La Méditerranée, berceau de la civilisation occidentale avec plus de 46 000 kilomètres de côtes, est aujourd'hui un bassin où les populations cohabitent avec les chefs-d'œuvre d'antan.

ITINÉRAIRE

JOURS	ESCALES	ARRIVÉES	DÉPARTS
DIM 14 MAI	VENISE, ITALIE	-	17:00
LUN 15 MAI	BARI, ITALIE	14:00	20:00
MAR 16 MAI	CORFOU, GRÈCE	09:00	14:00
MER 17 MAI	SANTORIN, GRÈCE	13:00	19:00
JEU 18 MAI	LA PIRÉE/ATHÈNES, GRÈCE	07:30	14:00
VEN 19 MAI	PLAISIR EN MER	-	-
SAM 20 MAI	DUBROVNIK, CROATIE	08:00	13:00
DIM 21 MAI	VENISE	08.00	-

Détails des excursions sur demande / Nous consulter

TARIFS

BASE DOUBLE BASE SINGLE

INTÉRIEURE CLASSIQUE	1 199	1 552
EXTÉRIEURE PREMIUM	1 469	1 927
BALCON CLASSIQUE	1 519	-

Réservation tôt : -50€ pour toute réservation avant le 31 Août 2016



LES P'TITS +



Au départ de chez vous



Vols sur Air France inclus



Transfert aéroport / port inclus



Frais de séjour à bord inclus

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vol PARIS / VENISE / PARIS
- Transfert aéroport / port / aéroport
- 7 nuits en pension complète
- Croisière Costa Deliziosa
- Assistance-Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et dépenses personnelles
- Les excursions facultatives
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)



LES CARAÏBES



Départ les **21 janvier & 11 février**

A partir de
1 399 €

Les Antilles n'auront jamais fini de vous surprendre par leur métissage unique. Chaque jour, vous profiterez d'une nouvelle île, d'une nouvelle plage. De la Guadeloupe, vous partirez à la découverte d'îles luxuriantes. Spécialiste Croisières et partenaire Costa, nous vous organisons un séjour à prix exceptionnel et uniquement chez **Excellent Voyage** !

ITINÉRAIRE

JOURS	ESCALES	ARRIVÉES	DÉPARTS
SAM 21 JAN	GUADELOUPE	-	23:00
DIM 22 JAN	SAINT - MARTIN (Antilles)	13:00	18:00
LUN 23 JAN	LA ROMANA (Rép. Dominicaine)	13:30	-
MAR 24 JAN	ÎLE CATALINA (Rép. Dominicaine)	09:00	07:00
MER 25 JAN	SAINT- KITTS (Antilles)	13:00	17:00
JEU 26 JAN	ANTIGUA (Antilles)	07:00	21:00
VEN 27 JAN	MARTINIQUE (Antilles)	09:00	18:00
SAM 28 JAN	GUADELOUPE (Antilles)	08:00	21:00

Détails des excursions sur demande / Nous consulter

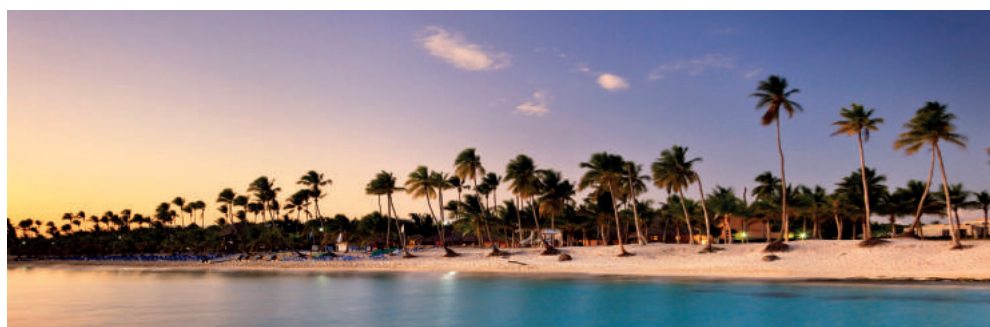
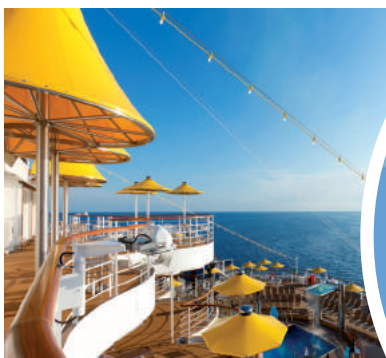
TARIFS - JANVIER

BASE DOUBLE BASE SINGLE

CABINE INTÉRIEURE	1 399	1 739
CABINE EXTÉRIEURE	1 579	2 020
BALCON	1 719	-

DÉPART LE 21 JANVIER & 11 FÉVRIER

9 jours / 7 nuits



TARIFS - FÉVRIER

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CABINE INTÉRIEURE
CABINE EXTÉRIEURE
BALCON

1 490

1 830

1 690

2 130

1 799

-

LES P'TITS +



Au départ de chez vous



Vois inclus



Transfert aéroport / port inclus



Frais de séjour à bord
inclus

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vol PARIS / POINTE A PITRE / PARIS
- Transfert aéroport / port / aéroport
- 7 nuits en pension complète
- Frais de séjour à bord inclus
- Croisière Costa Favolosa
- Assistance-Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons bar / restaurant / buffet
- Dépenses personnelles
- Les excursions facultatives
- L'assurance Multirisques,(annulation, bagages ...)



ÎLE MAURICE



A partir de

2 399 €

Départ le **09 novembre**

Ouverture des ventes en Septembre 2016 !

Envie de partir en voyage à La Réunion ? Maurice ? Seychelles ?

Choisissez notre **croisière Costa** et partez à la découverte de l'**Océan Indien** ! Des îles spectaculaires bordées de plages paradisiaques aux eaux transparentes, des randonnées au cœur de la végétation luxuriante mais aussi des populations multi-culturelles, chaleureuses et accueillantes, leur cuisine au subtil mélange des saveurs venues d'ailleurs ... Voici le décor qui vous attend lors d'une croisière dans l'Océan Indien...

ITINÉRAIRE

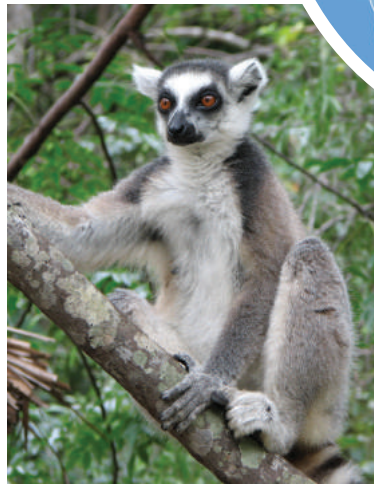
JOURS

JEU 9 NOVEMBRE
VEN 10 NOVEMBRE
SAM 11 NOVEMBRE
DIM 12 NOVEMBRE
LUN 13 NOVEMBRE
MAR 14 NOVEMBRE
MER 15 NOVEMBRE
JEU 16 NOVEMBRE
VEN 17 NOVEMBRE
SAM 18 NOVEMBRE
DIM 19 NOVEMBRE
LUN 20 NOVEMBRE
MAR 21 NOVEMBRE
MER 22 NOVEMBRE
JEU 23 NOVEMBRE
VEN 24 NOVEMBRE

ESCALES

PARIS - LA REUNION
LA REUNION
ILE MAURICE
ILE MAURICE
PLAISIRS EN MER
PLAISIRS EN MER
SEYCHELLES
SEYCHELLES
SEYCHELLES
PLAISIRS EN MER
MADAGASCAR (NOSY BE)
MADAGASCAR (ANTSIRANANA)
PLAISIRS EN MER
MADAGASCAR (TAMATAVE)
REUNION
REUNION - PARIS

Détails des excursions sur demande / Nous consulter



LES P'TITS +



Au départ de chez vous



Vols + transferts inclus



Frais de séjour à bord
inclus



2 semaines pour le prix
d'une semaine en hôtel 4*

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vol PARIS / REUNION / PARIS
- Transfert aéroport / port / aéroport
- 14 nuits en pension complète
- Frais de séjour à bord inclus
- Croisière Costa sur le NéoRiviera
- Assistance-Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Les excursions facultatives à terre
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)



NORVÈGE



HURTIGRUTEN

2 189 €

Départ le **16 mars**

Hurtigruten, un partenaire de choix pour un **Voyage d'Exploration** réussi !

A bord de l'Express Côtier Polarlys, **Excellent Voyage** vous propose de partir à la découverte de la Norvège. Cette période, idéale pour admirer les **Aurores Boréales**, vous dévoilera des fjords magnifiques, des sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la faune et la nature qui ponctuent plus des 2 400 km du littoral norvégien préservé. Ce voyage vous emmènera au plus près de la nature et vous assure de vivre des expériences inoubliables .

PROGRAMME

JOUR 1 - 16 Mars / PARIS - BERGEN

Au départ de chez vous. A l'arrivée à Bergen. Accueil et transfert jusqu'à l'hôtel. Dîner libre. Nuit à l'hôtel Clarion Collection.

JOUR 2 - 17 Mars / BERGEN

Petit déjeuner à l'hôtel et journée libre pour partir à la découverte de Bergen. Déjeuner libre. Embarquement en début de soirée. Dîner et Nuit à bord de l'Express Côtier.

JOUR 3 - 18 Mars / FLORØ - MOLDE

Vous profiterez de la beauté à couper le souffle du Nordfjord. Conférence passionnante et colorée sur les aurores boréales. Puis découverte d'Ålesund, une jolie ville à l'architecture Art Nouveau.

JOUR 4 - 19 Mars / KRISTIANSUND - RØRVIK

Visite de Trondheim, ville historique, à travers le quartier coloré de Bakklund. Cap au nord-ouest, en longeant le phare Kjeungskjær, de nombreux îlots de charme et des affleurements rocheux. Enfin, charmante escale de Rørvik.

JOUR 5 - 20 Mars / BRØNNØYSUND - SVOLVÆR

Passez le Cercle Polaire et entrez dans un autre monde... Si vous naviguez pour la première fois dans les eaux arctiques, vous pouvez participer à la cérémonie de passage du Cercle Arctique sur le pont où elle laissera place aux aurores boréales avant d'arriver sur les îles Lofoten, nichées entre de majestueuses falaises de granit et des plages de sable blanc. Après avoir navigué à travers l'étroit Raftsund, arrêt à l'entrée du Trollfjord.

JOUR 6 - 21 Mars / STOKMARKNES - SKJERVØY AU CŒUR DES STIMULANTES ÎLES LOFOTEN

Préparez-vous à une journée entière d'activités passionnantes! Découvrez Risøyhamn, Harstad, Finnsnes et la capitale de l'Arctique, Tromsø. Plusieurs excursions possibles : chiens de traineau et promenade à travers l'histoire polaire. Le bateau naviguera désormais dans la zone, où vous aurez le plus de chances de voir des aurores boréales.

Détails des excursions sur demande / Nous consulter



JOUR 7 - 22 Mars / ØKSFJORD - BERLEVÅG

Profitez de magnifiques paysages sub-Arctique en passant le 71^e parallèle en direction du Cap Nord. Arrivée à Honningsvåg, la porte d'entrée vers le spectaculaire Cap Nord, vous ne pourrez pas vous trouver plus au nord en Europe continentale. Possibilité de découvrir les "réserves et remèdes" de la nature arctique avec dégustation de la viande de renne séchée, du jus de baies, une tisane d'ortie et un mélange d'orpin rose, saveurs locales.

JOUR 8 - 23 Mars / BÅTSFJORD - KIRKENES

Les paysages et la vie marine deviennent plus spectaculaires à mesure que nous approchons de Kirkenes, la capitale de la région de Barents et la porte d'entrée vers l'est. A Vadsø, point le plus oriental de la Norvège. A l'arrivée à Kirkenes, débarquement à 9h30 et transfert jusqu'à l'aéroport.

Arrivée à Paris. Transfert jusqu'à chez vous.

TARIFS

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CABINE CLASSIQUE

2 189

2 857

Réservation tôt : -100€ pour toute réservation avant le 30 septembre 2016 !

LES P'TITS +



1 nuit à Bergen



Un conférencier francophone



Un bateau récemment rénové



Nathalie accompagne la croisière



Au départ de chez vous

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vol PARIS - BERGEN // KIRKENES - PARIS
- Transfert aéroport - hôtel // port - aéroport
- 1 nuit à Bergen au Clarion Collection Hôtel 4* en petit déjeuner
- 6 nuits sur bateau Polarlys en pension complète (hors boissons)

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et dépenses personnelles
- Dîner Jour 1 et déjeuner Jour 2
- Les excursions facultatives
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)



CUBA

DÉPART LE 1 NOVEMBRE
11 jours / 9 nuits

KUONI

A partir de
2 550 €

Départ le 1 novembre

Partez à la découverte de Cuba, île mythique des Caraïbes au passé d'une richesse infinie et aux multiples influences. Une échappée magique pour une croisière d'exception, à bord du Paquebot M/S Hamburg avec ses 380 passagers, l'une des rares à proposer un tour complet de cette fabuleuse île.

ITINÉRAIRE

JOURS	ESCALES	ARRIVÉES	DÉPARTS
MER 01 NOV	LA HAVANE, CUBA	-	Nuit à quai
JEU 02 NOV	LA HAVANE, CUBA	-	13:00
VEN 03 NOV	MARIA DI GORDA(*)	08:30	20:00
SAM 04 NOV	CAYO LARGO (*)	12:00	20:00
DIM 05 NOV	CIENFUEGOS	07:00	17:00
LUN 06 NOV	MONTEGO BAY, JAMAÏQUE	14:00	18:00
MAR 07 NOV	SANTIAGO DE CUBA, CUBA	08:00	17:00
MER 08 NOV	ANTILLA	13:00	19:00
JEU 09 NOV	NAVIGATION, CONFÉRENCES	-	-
VEN 10 NOV	LA HAVANE, CUBA	07:00	-
SAM 11 NOV	LA HAVANE, CUBA	Vol	-



LES P'TITS +



Bateau récemment
renové



Au départ de chez vous



Bateau à taille humaine



Personnel et conférencier francophone

TARIFS

CATÉGORIES	BASE DOUBLE	BASE SINGLE
CABINE INTÉRIEURE 2 (Pont 2)	2	4 100
CABINE EXTÉRIEURE (Pont 1)	5	5 300
SUITE EXTÉRIEURE (Pont 4&5)	12	5 800

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vol PARIS - LA HAVANE - PARIS
- Vols intérieurs
- Dîner de Gala
- Taxes portuaires et prestations touristiques
- Encadrement français et conférencier
- Croisière en pension complète à bord
- Vin de table et eau minérale compris
- Port de bagages à l'embarquement / débarquement
- Les spectacles, les conférences et les animations

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et dépenses personnelles
- Les excursions facultatives
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)

Détails des tarifs et des excursions sur demande / Nous consulter
EN AVANT PREMIÈRE - Grand Tour Cubain, le 24 février 2018 !



PÉRIGORD

DÉPART LE 3 JUIN
8 jours / 7 nuits



1 379€

Départ le 3 juin

Le Périgord est une des régions Françaises recensant le plus grand nombre de richesses. Nous vous avons donc concocté ce circuit découverte allant de la dégustation à la joie d'un repas complet des produits du terroir aux sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO... N'attendez plus !

PROGRAMME

JOUR 1 - 3 Juin / PARIS - MONTIGNAC

Transfert de chez vous à la gare. Puis accueil et transfert jusqu'à votre hôtel de charme et profitez d'un moment de détente

JOUR 2 - 4 Juin / GROTTES DE LASCAUX - SALIGNAC EYVIGUES

Visite guidée de LASCAUX II, à MONTIGNAC et des Jardins du Manoir D'EYRIGNAC à Salignac-Eyvigues.

JOUR 3 - 5 Juin / MONBAZILLAC - BERGERAC

Visite guidée du château de Monbazillac avec dégustation du nectar régional. Puis vous terminerez par une promenade commentée à travers les rues de la vieille ville de Bergerac

JOUR 4 - 6 Juin / JOURNÉE LIBRE

JOUR 5 - 7 Juin / SARLAT - DOMME

Prévue le jour du marché, vous aurez le plaisir de visiter la jolie ville de SARLAT, Cité médiévale

classée *** au guide Michelin. Vous continuerez la visite par la dégustation d'un apéritif local ou du foie gras et la découverte de DOMME à pied.

JOUR 6 - 8 Juin / GROTTES DU GRAND ROC - TRUFFIÈRE

Visite guidée de la GROTTES DU GRAND ROC, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Déjeuner sur le thème du diamant noir. Puis vous visiterez une TRUFFIÈRE, et partirez pour ceux qui le souhaitent à la recherche de truffes avec les chiens.

JOUR 7 - 9 Juin / ROQUE SAINT CHRISTOPHE - GROTTES DE ROUFFIGNAC

Le matin, vous visiterez la ROQUE SAINT CHRISTOPHE et terminerez par une visite guidée de la GROTTES DE ROUFFIGNAC.

JOUR 8 - 10 Juin / PARIS

Petit déjeuner et retour vers Paris. Accueil à la gare et transfert jusqu'à votre domicile.



LES P'TITS +



Hôtellerie de charme



Dégustations du terroir



Des restaurants sélectionnés

TARIFS

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CIRCUIT PÉRIGORD

1 379

1 639

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Train Paris - Brive la Gaillarde A/R
- Pension complète sauf mention contraire au programme
- Les excursions et les entrées mentionnées au programme
- Les transferts en autocar pour les excursions
- Accompagnement - Guide francophone
- Hôtels catégorie 3* de charme
- Les taxes
- L'Assistance - Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et dépenses personnelles
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)

Réservation tôt : -50€ pour toute réservation avant le 30 Septembre 2016



THAÏLANDE



Un circuit
d'exception

Départ le 10 mars

3 590 €

Spécialiste Asie depuis plusieurs années, **Excellent Voyage** a à cœur de vous accompagner lors de ce circuit. La Thaïlande réunit toutes les qualités nécessaires pour des vacances idéales : des plages paradisiaques, une eau somptueuse, mais aussi de vastes rizières et une flore incontestablement riche, des traditions vivaces, des tribus ancestrales, une cuisine raffinée ... Voici le cocktail d'un voyage détonnant !

PROGRAMME

JOUR 1 - 10 mars / DÉPART DE CHEZ VOUS- BANGKOK

Transfert au départ de chez vous en direction de l'aéroport. Départ prévu à 13h40.

JOUR 2 - 11 mars / BANGKOK

Accueil à votre arrivée par votre guide local. Vous commencerez la visite par le Grand Palais en vous arrêtant pour admirer ses principaux trésors. Puis direction Chinatown d'où vous partirez à pied, à la découverte d'un des plus vieux quartiers de Bangkok. Enfin, embarquement où vous partirez à la découverte des klongs et de leurs habitants. Dîner et nuit à l'hôtel Siam Heritage 4*

JOUR 3 - 12 mars / BANGKOK- DAMNOEN SADUAK (95 KM)- KANCHANABURI

Petit-déjeuner à l'hôtel. Promenade en pirogue le long du grand canal pour voir l'authentique marché flottant. Musée de la Guerre JEAT. Déjeuner au bord de l'eau, à deux pas du pont de la Rivière Kwai. Dîner et nuit à l'hôtel River Kwai Resotel 4*

JOUR 4 - 13 mars / KANCHANABURI -BANG PA IN - AYUTHAYA

Petit-déjeuner. Visite du temple Luang Ta Maha Bua. Déjeuner. Continuation vers Ayuthaya, ancienne capitale des Rois du Siam, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dîner et nuit à l'hôtel Krungsri River 4*.

JOUR 5 - 14 mars / AYUTHAYA - LOPBURI - PHITSANULOK- SUKHOTHAI

Petit-déjeuner. Départ pour Lopburi, la ville des singes. Puis visite de San Phra Kan, ancien temple brahman avant de

rejoindre Phitsanuloke où vous ferez un tour de ville avant de visiter la fabrique locale des statues de Bouddha en bronze. Dîner et nuit à l'hôtel Payline 4* à Sukhothai.

JOUR 6 - 15 mars / SUKHOTHAI - PHRAE

Petit-déjeuner. Vous commencerez par la visite de Sukhothai et des ruines de cet ancien royaume. Vous déjeunerez chez l'habitant avant de partir vers Phrae. Vous ferez une promenade en cyclo-pousse pour découvrir la ville. Dîner et nuit au Maeyom Palace Hotel 3*

JOUR 7- 16 mars / PHRAE - PHRA YAO - CHIANG RAI

Petit-déjeuner. Visite d'une belle maison thai « Baan Prathup Jai » construite en bois de teck et comprenant 130 piliers. Et direction le Triangle d'or ; en route, vous visiterez une plantation d'ananas et déjeunerez au bord du Lac Phayao. Enfin vous embarquerez sur des pirogues pour découvrir le peuple Karen. Dîner et nuit au The Legend 4*

JOUR 8 - 17 mars / CHIANG RAI - MAE CHAN - DOITUNG - CHIANG MAI

Petit-déjeuner. Vous rencontrerez les tribus Yao et Akha puis ferez une promenade sur le fleuve Mékong jusqu'au Triangle d'Or. Une visite du musée de l'opium est prévue. Vous terminerez par la visite du monastère de Doi Tung, du Palais Royal et de ses jardins avant de rejoindre Chiang Mai. Nuit au De Naga 4*
Petit-déjeuner. Vous rencontrerez les tribus Yao et Akha puis ferez une promenade sur le fleuve Mékong jusqu'au Triangle d'Or. Une visite du musée de l'opium est prévue. Vous terminerez par la visite du monastère de Doi Tung, du Palais Royal et de ses jardins avant de rejoindre Chiang Mai. Nuit au De Naga 4*



JOUR 9 - 18 Mars / CHIANG MAI

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour la visite d'une ferme d'éléphants, située en pleine forêt. Vous pourrez assister au bain matinal des éléphants dans la rivière. Puis visite d'une serre d'orchidées et d'un centre artisanal. Enfin, dîner à Kantoke avec spectacle de danses du Nord et de tribus. Nuit à De Naga 4*

JOUR 10 - 19 Mars / CHIANG MAI / BANGKOK

Petit-déjeuner. Transfert à l'aéroport. Arrivée à Bangkok, accueil et transfert à l'hôtel. Après-midi libre. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 11 - 20 Mars / CHIANG MAI / BANGKOK

Petit-déjeuner à l'hôtel. Journée libre pour votre découverte personnelle

JOUR 12 au 14 : 21 au 23 Mars / KO SAMET

Petit-déjeuner à l'hôtel. Puis transfert vers Ko Samet. Séjour balnéaire libre à l'hôtel. Paradee Resort 5*

JOUR 15 - 16 : 24 au 25 Mars / KO SAMET - BANGKOK - PARIS

Petit-déjeuner. Check-out à 12h00. Déjeuner à l'hôtel. Transfert à l'aéroport de Bangkok pour votre vol retour. Arrivée sur Paris tôt le matin. Accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à votre domicile.

Détails des tarifs et des excursions sur demande / Nous consulter

TARIFS

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CIRCUIT THAÏLANDE

3 590

4 910

Réservation tôt : -100€ pour toute réservation avant le 30 Septembre 2016

LES P'TITS +



Une belle sélection d'hôtels de Charme (4* et 5*)



Un circuit d'exception



Une extension balnéaire de 4 jours



Votre conseillère voyage accompagne



Au départ de chez vous

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vols Thai Airways
- La pension complète
- Guide Local Francophone
- Les tours et les transferts mentionnés en véhicule privé air conditionné
- Serviettes rafraîchissantes et eau lors des transferts.
- Hôtels mentionnés ou équivalents, en chambre double
- Les droits d'entrée des sites mentionnés.
- L'Assistance - Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons lors des repas et dépenses personnelles
- Les pourboires
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)
- Toutes prestations non mentionnées au programme.
- Repas et service non mentionnés au programme



PÉROU



3 650 €

Départ le 3 octobre

Excellent Voyage vous apporte l'Eldorado sur un plateau : la Richesse Culturelle d'un Pays aux villes coloniales espagnoles, des sites naturels préservés, le Machu Pichu et bien d'autres ... Les Vestiges de toute une époque ! Des hôtels de charme ont tout spécialement été choisis par nos soins. Ce circuit, **organisé et accompagné** par l'agence, vous ouvrira la porte à d'innombrables trésors.

PROGRAMME

JOUR 1 - 3 Octobre / PARIS - CUZCO

Transfert de chez vous à l'aéroport. Envol pour Cuzco

JOUR 2 - 4 Octobre / CUZCO

Arrivée vers 11h. Accueil à l'aéroport et transfert à l'hôtel. Déjeuner. Découverte du centre historique : visite du Temple du Soleil et de la Cathédrale. Enfin balade dans le quartier de San Blas et ses rues typiques. Dîner. Nuit à l'hôtel Casa Andina Private Collection.

JOUR 3 - 5 Octobre / TIPON - PIKILLACTA - HUARO - CUZCO

Découverte de la vallée sud de Cuzco. Départ pour Tipon, sanctuaire dédié au culte de l'eau puis Pikillacta, un des centres administratifs les plus spectaculaires de la culture Wari. Dîner spectacle. Nuit à l'hôtel.

JOUR 4 - 6 Octobre / CUZCO - SACSAYHUAMAN - PISAC - OLLANTAYTAMBO - VALLEE SACREE

Le matin, départ pour les ruines de Saqsayhuaman. Continuation vers Pisac et balade au marché artisanal. Continuation vers Ollantaytambo, dernier village à l'architecture inca encore habité. Visite de la forteresse et de ses pierres cyclopéennes. Nuit à l'hôtel Tunupa.

JOUR 5 - 7 Octobre / AGUAS CALIENTES - MACHU PICCHU - OLLANTAYTAMBO - VALLEE SACREE

Trajet en train Vistadome (env. 2h) recouvert de verre, avec des wagons bénéficiant d'une vue panoramique pour rejoindre la citadelle de Machu Picchu. Journée

sur le site puis retour en train vistadome jusqu'à Ollantaytambo. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 6 - 8 Octobre - VALLEE SACREE - MORAY - MARAS - CHINCHERO - CUZCO - VALEE SACREE

Découverte de la Vallée Sacrée avec le site culturel de Moray, ancien laboratoire agricole inca. Puis, direction Maras : des salines en pleine Cordillère ! Vous vous rendrez au village colonial de Chinchero pour y visiter l'église coloniale et les ruines attenantes. Et retour vers Cuzco.

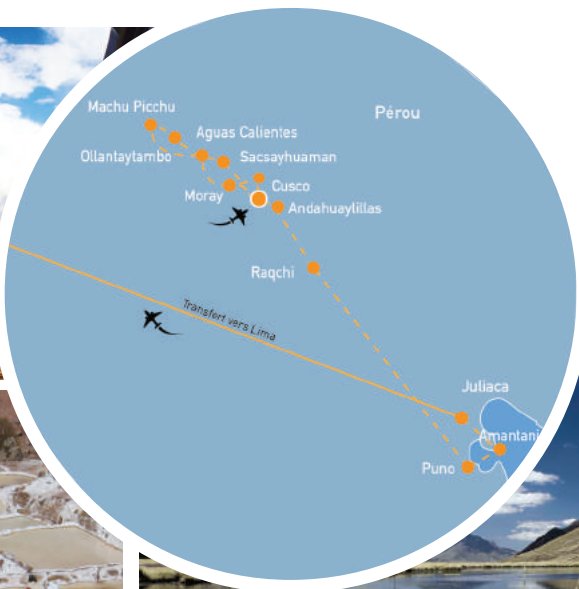
Dîner et nuit à l'hôtel Casa Andina Private Collection.

JOUR 7 - 9 Octobre / CUZCO - ANDAHUYALILLAS - RAQCHI - PUKARA - PUNO

Départ pour Puno, ville située sur les rives du Lac Titicaca. Vous profiterez de superbes paysages tout au long du parcours. Visite de l'église San Pedro dite la « chapelle Sixtine des Andes ». Nous terminerons par le site archéologique de Raqchi. Dîner et nuit à l'hôtel Posada del Inca Puno.

JOUR 8 - 10 Octobre / PUNO - UROS - AMANTANI

Embarquement pour les îles Uros et Amantani (25min.) ; ces îles flottantes ont été construites par la tribu Uros, dont la principale activité est la pêche. Puis, poursuite de la navigation (env. 2h30) jusqu'à Amantani. Vous ferez une balade jusqu'au sommet de l'île avant de redescendre pour partager un merveilleux dîner avec les familles de l'île. Nuit chez l'habitant.



Jour 9 - 11 Octobre / AMANTANI - TAQUILE - PUNO
Départ en bateau jusqu'à Taquile, île d'un grand intérêt culturel dont les habitants vivent en accord avec des traditions ancestrales. Dîner et nuit à l'hôtel Posada del Inca Puno.

Jour 10 - 12 Octobre / PUNO - JULIACA - LIMA - PACHACAMAC - LIMA

Transfert privé de l'hôtel à Puno à l'aéroport de Juliaca. Accueil à votre arrivée. Déjeuner. Direction Pachacamac qui fut l'un des plus importants centres cérémonieux de l'Amérique

pré-hispanique. Dîner et nuit à l'hôtel Casa Andina Private Collection.

Jour 11 - 13 Octobre / LIMA - MADRID

Journée consacrée à la visite de la capitale péruvienne. Un peu de temps libre sera consacré au dernier shopping avant de partir pour l'aéroport de Lima.

Jour 12 - 14 Octobre / MADRID- PARIS

Arrivée à Paris. Accueil et transfert jusqu'à votre domicile

Détails des tarifs et des excursions sur demande / Nous consulter

TARIFS

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CIRCUIT PÉROU

3 650

4 314

Réservation tôt : -100€ pour toute réservation avant le 30 Septembre 2016

LES P'TITS +



De l'hôtellerie de charme 3-4*



Arrivée directement sur Cuzco



Votre conseillère voyage accompagnée



Pachacamac



5 jours dans la région de Cuzco

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vol PARIS - CUZCO // LIMA - PARIS via Madrid (sur la base tarifaire classe O)
- Vols intérieurs
- Taxes hôtelières et prestations touristiques
- Assistance et Guide Francophone
- Pension complète sauf mention contraire du programme
- Hôtels 3-4* de charme mentionnés ou équivalents
- Les transports, guides, excursions et entrées
- L'Assistance - Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et dépenses personnelles
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)



TANZANIE



Départ le 10 novembre

3 500 €

Nathalie de retour de Tanzanie, a souhaité partager cette expérience **authentique** avec vous. En petit groupe, elle vous propose de partir à l'aventure, observer la faune dans son milieu naturel, rencontrer la population et les Masaïs, dormir au « Camp » ... Les animaux sont la pureté de la savane. Vous ressentirez un sentiment de plénitude et d'émerveillement ... une **Expérience Unique** et un retour en enfance garanti !

PROGRAMME

JOUR 1 - 10 NOVEMBRE / PARIS - KILIMANDJARO

Transfert au départ de chez vous en direction de Kilimandjaro. Départ prévu vers 21h.

JOUR 2 - 11 NOVEMBRE / KILIMANDJARO - ARUSHA

Accueil et transfert privé vers Arusha. Installation, dîner et nuit au Moivaro Coffee lodge

JOUR 3 - 12 NOVEMBRE / ARUSHA - TARANGIRE

Départ, après le petit-déjeuner, vers le Parc de Tarangire l'un des plus beaux refuges de la grande faune Tanzanienne. Grande journée de Safari dans le parc. Déjeuner pique-nique. Dîner et nuit au Maweninga Camp.

Petit campement de 16 tentes en plein cœur du parc.

JOUR 4 - 13 NOVEMBRE / TARANGIRE - MANYARA - BASHAY

Départ matinal vers le parc national de Manyara. Safari dans le Parc et déjeuner pique-nique. Puis vous rejoindrez la région de Karatu. Installation, dîner et nuit au Bashay Rift Lodge ; très beau Lodge de 26 chambres au cœur des plantations de café

JOUR 5 - 14 NOVEMBRE / BASHAY - CRATERE NGORONGORO - OLDUVAI

Cette journée sera consacrée à la découverte du cratère du Ngorongoro avec pique-nique le midi ; la terre des big five: buffle, éléphant, léopard, lion, et rhinocéros. Puis, une promenade à pieds escortés par les guerriers

Maasai au sommet d'un Kopjes pour admirer les grandes plaines du Serengeti au coucher du soleil. Dîner et nuit au camp d'Olduvai, très beau camp à l'anglaise situé à proximité des gorges d'Olduvai à 1400 mètres d'altitude. Une Ambiance des safaris d'autrefois, feu de camp et nuit sous tentes.

JOUR 6 - 15 NOVEMBRE / OLDUVAI - SERENGETI - GRUMETI HILLS

Départ vers le Parc du Serengeti pour une grande journée de safari avec déjeuner pique-nique. Ce parc immense (14 000 km²) possède en outre la plus forte concentration de félins du monde. Arrivée dans la zone de Grumeti en fin de journée. Dîner et nuit au Grumeti Hills ; superbe camp de 16 tentes, situé en bordure du Serengeti.

JOUR 7 - 16 NOVEMBRE / GRUMETI HILLS

Safari à pied matinal dans la région de Grumeti. Déjeuner pique-nique le long de la rivière ou au camp. Après-midi de détente au camp. Puis Safari nocturne. Dîner et nuit au Grumeti Hills

JOUR 8 - 17 NOVEMBRE / GRUMETI HILLS - SERENGETI - KOPJES - NCA - BASHAY

Nouveau safari le matin dans le Serengeti. Vous emprunterez la piste des « Kopjes » imposants massifs granitiques et territoire des grands fauves (léopards, guépards, lions...). Dîner et nuit au Bashay Rift Lodge



JOUR 9 au JOUR 11 - 18 au 20 Novembre / ZANZIBAR
Accueil à l'arrivée et transfert au Karafuu. Trois journées libres au Karafuu Hotel en All inclusive en chambre "Bondenie".

JOUR 12 au JOUR 13 - 21 au 22 Novembre / ZANZIBAR - PARIS
Dernière matinée à l'hôtel avant de se diriger vers l'aéroport de zanzibar pour votre vol international. Arrivée à Paris, accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à votre domicile.

Détails des tarifs et des excursions sur demande / Nous consulter

TARIFS

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CIRCUIT TANZANIE

3 500

3 889

LES P'TITS +



Au départ de chez vous



De somptueux Lodges de charme



4X4 Land Cruiser privatisée



Une expérience unique : Safari de nuit



Une extension de 3 nuits sur Zanzibar

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vols Ethiopian Airlines PARIS - KILIMANDJARO // ZANZIBAR - PARIS (via Addis Abeba)
- Vol intérieur Arusha / Zanzibar
- La pension complète pendant le safari et en All Inclusive au Karafuu
- Safaris à pied et de nuit mentionnés au programme
- Le transport terrestre en Land Cruiser privatisée lors du safari
- Chauffeur - Guide Francophone
- Transfert à Zanzibar
- Les taxes + droits d'entrée et de camping dans les réserves et les parcs nationaux
- Eau et paire de jumelles à disposition dans le véhicule
- Hôtels mentionnés ou équivalents, en chambre double
- L'Assistance - Rapatriement
- Visa

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons lors des repas et dépenses personnelles
- Les pourboires
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)
- Toutes prestations non mentionnées au programme



PAYS BALTES

DÉPART LE 18 SEPTEMBRE
9 jours/ 8 nuits



1 950 €

Départ le 18 septembre

Pendant longtemps, les pays de l'Est ont été délaissés; aujourd'hui ils reprennent le devant de la scène. **Excellent Voyage** vous emmène à la rencontre de ces trois perles de la Baltique : de Vilnius à Tallinn en passant par Riga... Ces trois pays, à l'histoire tourmentée vous surprendront par leur grande diversité culturelle.

PROGRAMME

JOUR 1 - 18 Septembre / DE CHEZ VOUS - VILNIUS

Prise en charge à votre domicile et direction de Vilnius. Accueil et transfert et nuit à l'hôtel.

JOUR 2 - 19 Septembre / VILNIUS - TRAKAI
Visite guidée de la ville de Vilnius. Puis découverte de Trakai, l'ancienne capitale de la Lituanie. Nuit à Vilnius.

JOUR 3 - 20 Septembre / VILNIUS - NIDA - KLAIPEDA

Passage en Ferry à l'Isthme de Courlande, inscrite à l'UNESCO. Puis nuit à Klaipeda.

JOUR 4 - 21 Septembre / KLAIPEDA - SIAULIAI - RUNDALIS - RIGA

Près de Šiauliai, visite de la Colline des Croix, lieu unique de pèlerinages. Puis visite du palais de Rundale dit le Versailles Letton.

JOUR 5 - Jeudi 22 Septembre/ RIGA

Visite du « Petit Paris de la Baltique » : Riga.

Puis visite du Musée de l'Histoire, du quartier de l'Art Nouveau.

JOUR 6 - 23 Septembre / RIGA - PARC NATIONAL DE GAUJA - TALLINN

Direction le Parc national de Gauja. Visite de Siguld et du château médiéval de Turaida. Déjeuner chez l'habitant. Promenade à Pärnu.

JOUR 7 - 24 Septembre / TALLINN

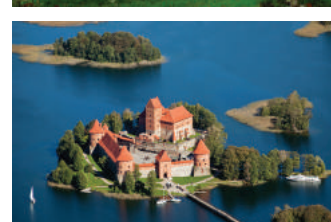
Promenade à Tallinn, la capitale médiévale de l'Estonie, ville musée inscrite à l'Unesco.

JOUR 8 - 25 Septembre / TALLINN

Parc national de Lahemaa, l'un des plus beaux paysages de l'Estonie. Au manoir de Vihula, visite du musée de Vodka et dégustation de vodka et de snacks estoniens. Dîner d'adieu au restaurant médiéval et nuit à Tallinn.

JOUR 9 - 26 Septembre / TALLINN - PARIS

Matinée libre et retour vers Paris. Accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à chez vous.



NOS PRIX COMPRENNENT :

- « Au départ de chez vous »
- Transport aérien FRANCE/VILNIUS - TALLINN France sur vols réguliers avec escale à l'aller sur Air Baltic
- Hébergement 8 nuits (2 nuits à Vilnius, 1 nuit à Klaipeda, 2 nuits à Riga et 3 nuits à Tallinn) en chambre double/twin avec petits déjeuners
- Pension complète du diner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8 (eau en carafe, 1 verre de vin ou 1 bière, ou soft drink, thé/café inclus à chaque repas)
- Transferts en autocar aéroport/ hôtel /aéroport et transport pendant tout le circuit selon programme.
- Programme d'excursions comme indiqué dans programme avec entrée sauf mention contraire
- Guide accompagnateur francophone pendant tout le circuit
- Assistance de notre correspondant sur place
- Assistance - rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Assurance voyage complémentaire (annulation, bagages)
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Toutes prestations non mentionnées au programme

LES P'TITS +



Au départ de chez vous



A votre rythme



Convivial

TARIFS

BASE DOUBLE

BASE SINGLE

CIRCUIT PAYS BALTES

1 950

2 298



LISBONNE

DÉPART LE 25 MAI
4 jours / 3 nuits



Faites le Pont
en Mai !

Départ le 25 mai

590 €

Excellent Voyage propose pour l'année prochaine 2 Weekends !

Nathalie vous propose de faire le Pont du 25 au 28 Mai et de partir à Lisbonne, la capitale tendance du moment ... Des prix attractifs, un séjour clé en main, en quatre étoiles et au départ de chez vous ... N'attendez plus, c'est chez Excellent Voyage !

PROGRAMME

JOUR 1 - 25 Mai / PARIS - LISBONNE

Transfert de chez vous à l'aéroport. Accueil et transfert jusqu'à votre hôtel Olissippo Marques de Sa 4*. Installation et nuit à l'hôtel

JOUR 2 et 3 - 26 et 27 Mai / JOURNEES LIBRES

JOUR 4 - 28 Mai / LISBONNE - PARIS

En milieu d'après-midi, transfert de l'hôtel à l'aéroport. Retour à Paris. Accueil à votre arrivée et transfert jusqu'à votre domicile.

Possibilités d'excursions en supplément

LES P'TITS +



Au départ de chez vous



Transfert aéroport-hôtel AR



Hôtel 4*

TARIFS

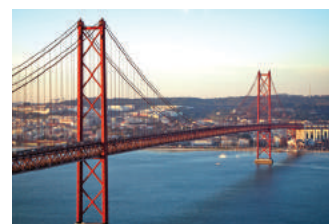
BASE DOUBLE

BASE SINGLE

WEEK-END LISBONNE

590

690



NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Vols PARIS- LISBONNE sur Tap Portugal
- Hotel Olissippo Marques de Sa 4* avec petit-déjeuner
- Les transferts aéroport - hôtel - aéroport
- L'Assistance - Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons et dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées au programme
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)

Réservation Tôt : - 50€ pour toute réservation avant le 30 Novembre 2016 !



NEW YORK CITY

DÉPART LE 6 AVRIL
6 jours / 4 nuits



A partir de
2 590 €

Départ le 6 avril

Nathalie vous propose de partir à la découverte de la « Grosse Pomme » à l'arrivée des beaux jours ! Prenez un bateau pour rejoindre la Statue de la Liberté, Ellis Island ou encore partez à Harlem le temps d'une journée.

PROGRAMME

JOUR 1 - 6 Avril / DE CHEZ VOUS - NYC

Départ de votre domicile. A l'arrivée, accueil par notre guide local et remise des CITYPASS ET METROCARD. TOUR PANORAMIQUE DE MANHATTAN (1H) Dîner libre et nuit à l'hôtel TRYP Time Square 3*SUP

JOUR 2 - 7 Avril / NYC

Petit déjeuner. Départ en métro avec votre guide en direction de Battery Park. Embarquement sur le ferry vers la Statue de la Liberté. LA visite du musée de l'Immigration. Déjeuner à Chinatown. L'après-midi, découverte de Central Park avec un tour en calèche de 20 minutes dans le parc. Fin d'après-midi libre. Dîner libre et logement à l'hôtel.

JOUR 3 - 8 Avril / NYC

Matinée libre ou possibilité de faire un

survol en Hélicoptère. Déjeuner au Bubba Gump. Montée à l'Empire State Building. Fin d'après-midi libre. Dîner libre et logement à l'hôtel.

JOUR 4 - 9 Avril / NYC

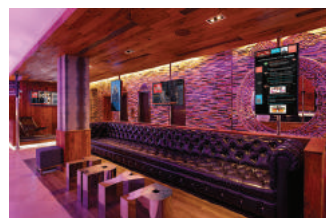
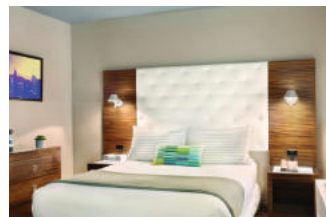
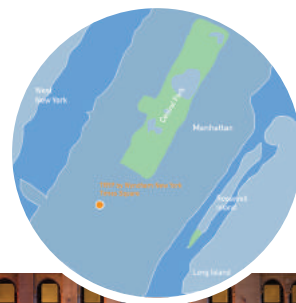
Petit déjeuner. Visite de Harlem. Puis vous assisterez à une Messe de Gospel: une célébration inoubliable. Déjeuner chez Sylvia's. Après-midi libre. Dîner Steak House chez Gallagher's.

JOUR 5 - 10 Avril / NYC

Petit déjeuner. Dernière matinée libre pour arpenter la ville. Déjeuner libre. Départ pour l'aéroport en fin d'après-midi.

JOUR 6 - 11 Avril / PARIS

Arrivée à Paris. Accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à votre domicile



LES P'TITS +



Au départ de chez vous



Hôtel central et moderne



City Pass Inclus



Accompagnement
d'Excellent Voyage

TARIFS

3*SUP

BASE SINGLE

CIRCUIT NEW YORK CITY

2 590

2 900

Réduction chambre triple : -20 € par personne

Réduction chambre quadruple : - 30 € par personne

NOS PRIX COMPRENNENT :

- « Au départ de chez vous »
- Vols Paris - NYC - PARIS sur vols Air France
- Transfert aéroport - hôtel - aéroport
- Hébergement 4 nuits au TRYP TIME SQUARE *** SUP
- Repas et visites mentionnés au programme
- Le Citypass et la métrocard
- Les services et taxes locales.
- Guide accompagnateur francophone
- Assistance - rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Assurance voyage complémentaire (annulation, bagages)
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Toutes prestations non mentionnées au programme

Réservation Tôt : - 50€ pour toute réservation avant le 30 septembre 2016 !

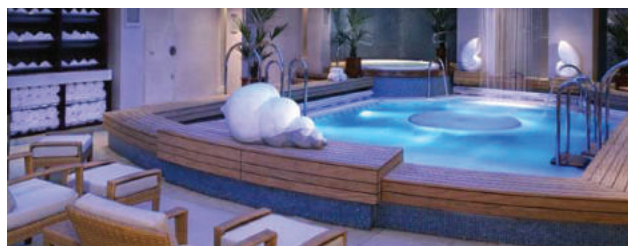
DÉPART LE 15 SEPTEMBRE
8 jours / 7 nuits



Départ le 15 septembre

A partir de
2 750 €

Et pourquoi ne pas vous rendre à New York à bord du Célèbre *Queen Mary 2*, paquebot historique pour un voyage légendaire ! Excellent Voyage, vous propose une alternative à l'avion et de prendre le temps de vivre. Nos **Spécialistes Croisières** seront ravis de vous renseigner.



Détails de la croisière sur demande / nous consulter

LES P'TITS +



Au départ de chez vous



Vol retour Air France



Le transport en autocar de luxe Paris - Le Havre

TARIFS

	BASE DOUBLE	BASE SINGLE
CABINE INTÉRIEURE 2, PONT 4 - 5- 6	2 750	4 025
CABINE EXTÉRIEURE LUXE BALCON, PONT 8 - 11 - 12	3 890	5 960
MINI SUITE PRINCESS BALCON, PONT 10	6 370	11 560

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Transfert « Au départ de chez vous »
- Le transport en autocar de luxe PARIS - LE HAVRE
- Transfert port - aéroport ou port-centre-ville
- Vol Retour sur Air France
- 7 nuits en pension complète
- Soirée de Gala avec menu spécial
- Le rituel du goûter et du Tea Time + Snacks 24/24h au buffet
- Les animations musicales, spectacles et concerts
- Les activités proposées par le bord : cours de danse, cours de cuisine, quizz, cinéma, planétarium etc.
- L'assistance francophone
- Les taxes portuaires (210€) et aérienne (265 € au 21/03/16)
- Croisière sur Queen Mary 2
- Assistance-Rapatriement

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les boissons aux repas et dépenses personnelles
- Supplément pour les restaurants facultatifs
- Les excursions facultatives à terre
- L'assurance Multirisques (annulation, bagages ...)
- Option : Nuit à NYC

Réservation tôt : -150€ + forfait de 8 bouteilles de vin - pour toute réservation avant le 30 Juin 2016

LA CHECK-LIST DE NATHALIE



Préparer le grand départ, lorsqu'on a dix milles choses à penser à côté ce n'est pas évident ... Excellent Voyage vous propose donc une **check list** de choses à ne pas oublier avant de partir!

L'indispensable, c'est tout d'abord une **Valise ou un Sac de Voyage**. Mais attention, pensez à prendre une valise adaptée, qu'elle soit en soute ou en cabine. Veillez à ce qu'elle soit solide et de bonne mesure. Nous vous invitons à demander conseil au personnel **d'HARMONY SHOES**, il sera ravi de vous conseiller.

N'oubliez pas de vous munir d'une **Crème Solaire** et d'un bon **Anti-Moustique** auprès de votre **pharmacie la plus proche**; la grande trouvaille de Nathalie est l'anti-moustique aux huiles essentielles à base de citronnelle, magnolias, géranium rosé et d'eucalyptus, une vraie barrière aux moustiques persévérants !

Que vous partiez sous les Tropiques ou dans le Grand Nord, vous aurez forcément besoin d'une paire de **lunettes de soleil**! Une teinte foncée ne veut absolument pas dire que les lunettes offrent une bonne protection solaire. Elle prémunit seulement de l'éblouissement sans protéger... Alors gare aux lunettes gadgets inefficaces et demandez conseil à nos **Opticiens Vésigondins** ! Demandez-nous un tampon et des réductions vous seront attribuées chez nos confrères **UNICOPTIC et CENTRAL OPTIQUE**.

Quant à l'outil essentiel à ne pas oublier, que l'on ne quittera pas de nos vacances, c'est le **Maillot de Bain** ! Que vous soyez triangle, bandeau ou une-pièce, le choix est large. N'hésitez pas à demander conseil à Florence de la boutique **L'ECRIN**.

Ajoutez à cela de jolies tuniques d'été, des jupes colorées, des petits hauts légers ou bien de quoi accessoiriser; **SACKS, LOVE ME et DES PETITES ÉTOILES** vous accueilleront dans leur boutique avec plaisir.

Prenez soin de vous avant le grand départ, un petit tour au **SALON de coiffure** et au **centre esthétique EMMANUELLE VINCENT** pour une pose de vernis semi-permanent avant le grand départ.

Et puis passer ses après-midis à la plage c'est bien, mais si on peut le faire en s'occupant c'est encore mieux. Que vous ayez 7 ou 77 ans, vous trouverez chez **LA PLUME ENCHANTÉE** de quoi bouquiner ... Un **guide touristique** est toujours le bienvenue lors d'un circuit, cela donne des couleurs à votre voyage !

Avec tout cela, vous serez paré pour votre voyage alors détendez-vous et ne pensez plus à rien, car le reste c'est **Excellent Voyage** qui s'en charge pour vous !



UNICOPTIC

6 rue du Maréchal Foch
Tél : 01 83 58 53 10

Ouvert du mardi au Samedi de 10h à 19h30
Un des rares magasins de créateurs

Central Optique
l'accueil, le choix, la qualité, les prix, le service



CENTRAL OPTIQUE

34 rue du Maréchal Foch
Tél : 01 30 15 19 10

Ouvert du mardi au samedi de 9h30
à 12h30 et de 14h30 à 19h30



HARMONY SHOES

18 Rue du Général Clavery
Tél : 01 39 76 53 61

Ouvert du mardi au samedi
De 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Vente d'articles de bagageries



EMMANUELLE VINCENT

18 Place du Marché
Tel : 01 . 39 . 76 . 59 . 10

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00
Centre esthétique



PLUME ENCHANTÉE

21 rue du Maréchal Foch
Tél : 01 39 76 16 03

Ouvert du mardi au samedi de 9h30
à 12h30 et 14h30 à 19h30
Lundi après-midi et dimanche matin
Librairie - Papeterie - Cadeaux



LE SALON

55 bis Boulevard Carnot
Tél : 01 39 76 12 42

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 19h30
Nocturnes les jeudis jusqu'à 21h
Avec ou Sans rendez-vous



LOVE ME / AUX PETITES ÉTOILES

1 Place de l'Eglise / 17 rue Jean Laurent
Tél : 01 39 76 57 33

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h30
Magasin de prêt à porter chez Love me
Magasin d'accessoires Aux petites étoiles



SACKS

18 place du Marché
Tel : 01 39 76 03 78

Ouvert du mardi au samedi de 10h30
à 13h30 et de 15h00 à 19h30
Magasin de prêt à porter et accessoires



ÉCRIN

17 rue du Maréchal Foch
Tél : 01 39 76 10 68

Ouvert du mardi au samedi de 10h00
à 13h et de 15h00 à 19h00
Magasin de Lingerie et Maillot de Bain

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2017

Article 1 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE: l'achat des voyages contenus dans la présente brochure, auprès d'EXCELLENT VOYAGE (ci-après dénommées « EXV »), entraîne l'entière adhésion du client aux conditions générales de vente d'EXV et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

Article 2 – INFORMATION PREALABLE: Conformément aux articles L.211-9 et R.211.8 du Code du Tourisme, outre les errata, EXV se réserve expressément la faculté de modifier tout élément de son offre préalable dans le cadre de la gestion des capacités disponibles (chambres, sièges, dans le transport aérien, etc.)

Articles 3 – LES ERRATA: Des erreurs peuvent affecter certains descriptifs de voyages ou ses séjours, ou certaines informations contenues dans la présente brochure et/ou son annexe « Cahier des prix ». Les errata sont datés et portés à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

Article 4 – ACOMPTÉ ET PAIEMENT: Lors de l'inscription, verse un acompte de 30% du montant total du prix du voyage. Le client doit régler le solde 45 jours au plus tard avant la date du départ. A défaut de règlement dans le délai ci-dessus imparti et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception effectué par EXV et restée sans effet au plus tard dans les deux jours suivant l'accusé de réception, le contrat sera réputé résilié du fait du client et EXV fera l'application de l'article 10 relatif aux frais d'annulation. Lorsque l'inscription se fait à moins de trente jours du départ, le client paye la totalité du prix du voyage.

Article 5 – DEPART GARANTI, MINIMUM ET MAXIMUM PARTICIPANTS

5.1. Lorsque la mention « départ garanti » est utilisée ou qui n'est pas mentionnée un nombre minimum de participant, EXV ne subordonne pas la résiliation d'un voyage à un nombre minimum de participant. Lorsqu'un nombre minimum de participant est prévu et qu'il n'est pas atteint, EXV informe, au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de départ, le client de l'annulation du départ par faute de minimum atteint. Le silence d'EXV vaut confirmation du départ et levée de la condition du nombre minimal du nombre de participants.

5.2. Les circuits d'EXV sont garantis avec un minimum de 10 personnes inscrites.

5.3.1. Les circuits d'EXV indiquent un maximum de 15 personnes sur l'ensemble de ses circuits. Pas de maximum pour les croisières.

5.3.2. Le maximum participant indiqué dans la brochure correspond au nombre maximum de personnes partageant le même bus et pris en charge par le même guide. Cette mention ne concerne en aucune façon le nombre de personnes sur les sites, les restaurants et les hôtels et autres moyens de locomotion utilisée pendant le programme du circuit (type bateau, téléphérique...)

Article 6 – APPITUDE AU VOYAGE

EXV attire l'attention des clients présentant des problèmes de santé physique, psychique ou psychologique sur l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de certains voyages. EXV conseille une visite médicale avant tout voyage.

Article 7 – RISQUE

Certains événements ou risques très probables d'événements politiques (notamment guerres, troubles) ou naturels (notamment tsunami, tremblement de terre, cyclone) peuvent survenir après la mise à disposition de la brochure au public. EXV se réserve le droit de refuser une inscription pour une destination où est survenu ou risque très probablement de survenir un tel événement, sans que ce refus puisse constituer un refus de vente.

Article 8 – ANNULATION DU FAIT DU CLIENT:

En cas d'annulation, la prime d'assurance, les frais de visas, les billets d'avions émis ne sont pas remboursables.

8.1. CIRCUITS: Lorsque l'annulation survient du fait du client une indemnité forfaitaire est retenue sur le montant du voyage.

- Plus de 60 jours avant départ : 200€
- Entre 60 jours et 41 jours : 30 %
- Entre 40 jours et 21 jours : 50 %
- Entre 20 jours et 11 jours : 75 %
- Entre 10 jours et 7 jours : 90 %
- Entre 6 jours et au jour du départ : 100%

En cas de cession et /ou modification des noms, prénoms, les frais des billets d'avion sont de 250€ minimum par personne, selon la classe de réservation et sous réserve de disponibilité de la compagnie aérienne. Dans le cadre de certaines promotions, les billets sont ni échangeables, ni modifiable, ni remboursables après émission du billet.

8.2. CROISIÈRES : En cas d'annulation de la croisière par le Passager :

Le Passager peut gratuitement résilier le contrat, si le Transporteur notifie à EXV la modification d'un élément essentiel, conformément à l'article 5.1. Dans ce cas, s'il décide de résilier, le Passager peut être remboursé de la somme déjà versée au moment de la résiliation. La croisière de remplacement devra avoir une valeur équivalente ou supérieure (mais sans supplément de prix) à celle qui était prévue à l'origine. Si le Transporteur n'est pas en mesure de proposer une croisière d'une valeur équivalente ou supérieure, le Passager a le droit d'être remboursé de la différence.

En cas d'annulation de la croisière par le Passager pour des raisons différentes de celles énoncées au paragraphe précédent, les pénalités suivantes seront:

- Jusqu'à 180 jours : 200€ par personne
- Entre 179 jours et 90 jours : 30 %
- Entre 89 jours et 60 jours : 40 %
- Entre 59 jours et 45 jours : 50 %
- Entre 44 jours et 25 jours : 75%
- Entre 24 jours et 16 jours : 90%
- Entre 15 jours jusqu'au jour du départ : 100%

En cas de cession et /ou modification des noms, prénoms, les frais des billets de transport sont de 250€ minimum par personne, selon la classe de réservation et sous réserve de disponibilité de la compagnie aérienne. Dans le cadre de certaines promotions, les billets de transport sont ni échangeables, ni modifiables, ni remboursables après émission du billet.

Article 9 – ANNULATION DU FAIT D'EXCELLENT VOYAGE

Si dans le délai de 30 jours précédant le départ, EXV était amené à annuler purement et simplement le contrat de voyage, l'agence devrait en prévenir le client par lettre recommander avec accusé de réception et lui rembourser les sommes versées à ce titre. De plus le client percevrait une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Cependant un accord amiable peut intervenir ayant pour objet l'acceptation par le client d'un voyage ou de séjour de substitution proposé par EXV. Dans ce cas, aucune indemnité n'est versée au client. A défaut de réponse du client à la proposition de voyage ou de séjour de substitution dans le délai de 7 jours de la date de l'accusé réception évoqué plus haut, le client sera réputé avoir opté pour ledit voyage ou ledit séjour. Dans tous les cas, le client ne peut prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure. De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participant à 21 jours de la date de départ et au-delà.

Article 10 – MODIFICATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR SUITE D'UN EVENEMENT EXTERIEUR

Lorsqu'avant le départ, du fait d'un événement extérieur qui s'impose à EXV, celle-ci est amenée à modifier un des éléments essentiels du contrat, elle en informera le client le plus rapidement possible par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client pourra alors soit résilier le contrat, soit accepter la modification proposée par EXV. Au cas où le client opterait pour la résiliation, il pourra solliciter le remboursement de la totalité des sommes réglées. Dans les deux cas (résiliation ou acceptation de la modification), le client devra informer EXV dans les 7 jours de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception évoquée plus haut. A défaut de réponse par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce délai, le client sera réputé avoir opté pour la modification proposée. Un avenant précisant la ou les modifications apportées sera alors signé entre les parties.

Article 11 – PRIX

a) Les prix figurant dans cette brochure sont des exemples de prix applicables pour les périodes indiquées et valables jusqu'à la parution d'une nouvelle édition sous réserve d'éventuelles modifications telles que mentionnées aux articles 2 et 16 des présentes. Le prix du voyage est impérativement confirmé par l'agent de voyages vendeur au client au moment de l'inscription. Le caractère forfaitaire de nos prix comprend exclusivement un ensemble de prestations décrites dans le descriptif de chaque offre.

Le forfait de base par personne comprend en général :

- Le départ de chez vous
- Le logement en chambre ou cabine double selon le programme choisi.
- Le transport aérien aller et retour sur vol spécial ou régulier au départ de Paris; les numéros de vol spécifiés dans la brochure sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par les compagnies aériennes et/ou EXV
- Les transferts aéroport - hôtel - aéroport (sauf disposition contraire dans la brochure)
- La pension pendant le circuit selon la formule indiquée
- Le transport terrestre sur place en autocar, minibus ou 4x4 selon le cas
- Les services d'un guide local ou de guides locaux parlant français et/ou d'un guide accompagnateur

- L'accueil et l'assistance sur place

- Les frais de dossiers, les taxes d'aéroport, les taxes de sûreté et redevances passagers.

- Le forfait de base par personne ne comprend notamment pas :

- Les frais de visa et de vaccination sauf mention contraire indiquée dans le cahier des prix

- Les éventuelles taxes de sortie du territoire à régler sur place par le client

- Les repas non inclus dénommés « repas libre » dans les programmes

- Les assurances annulation, rapatriement et bagages

- Les suppléments, les boissons, les dépenses personnelles

- Les pourboires à régler sur place

- Les options payantes à réserver avant le départ de France ou directement sur place.

- Tous nos prix sont calculés au départ de Paris.

b) Vente partielle de prestations : tout dossier ne comportant qu'une partie des prestations proposées en forfait telles que, par exemple, une semaine de séjour sans achat de transport aérien, donnera lieu à la perception de frais de dossier supplémentaires de 200 € par personne selon les dates de voyage ou de séjour concernées.

c) Supplément vol : pour tous nos voyages sur vols réguliers, la part aérienne des forfaits est calculée sur la base du prix donné par les compagnies aériennes dans une classe tarifaire précise. Lorsque cette classe est complète, nous pouvons être amenés à proposer une autre classe tarifaire correspondante à un prix plus élevé. Pour tous nos voyages, à certaines dates (vacances scolaires, haute saison, etc.) nous pouvons être amenés à proposer un complément d'offre aérienne à la même date ou à une autre date. Un supplément pourra être appliqué et confirmé au moment de l'inscription.

EXV ne peut être tenue pour responsable si des activités en plein air ne peuvent être assurées en raison des conditions météorologiques. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient et il accepte le principe du prix forfaitaire

d) Une interruption du voyage ou du séjour du fait du client et/ou la renonciation à certains services compris dans le forfait ou acquittés en supplément du forfait ne donneront pas lieu à remboursement ou avoir, même partiels.

Article 12 – ACTIVITÉS PAYANTES

Les « activités payantes » sont des activités proposées et organisées par des prestataires sans lien avec EXV. Ces activités dont le client a le libre choix, sont soumises aux conditions de vente relevant desdits prestataires. L'information fournie par EXV est donnée à titre purement indicatif et n'engage en aucun cas sa responsabilité.

Article 13 – MODIFICATION DU PRIX

Les prix prévus au contrat ne sont pas révisables, sauf dans les cas suivants :

a) Variation du coût du transport lié notamment au coût du carburant

b) Variation des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports

c) Variation du taux de change.

En cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente comme suit :

a) La variation du coût du transport sera intégralement répercutée dans nos prix vente conformément aux modalités de calcul suivantes :

- Pour les vols réguliers, l'application de la hausse ou de la baisse est pratiquée directement par la compagnie aérienne régulière et ré impactée par EXV à ses clients, sur la part aérienne des forfaits.

- La notification de cet impact se fera systématiquement à votre agent de voyages pour les voyages ayant lieu dans un délai compris entre 40 et 70 jours suivant la notification.

- Les réservations intervenant dans les 40 jours du départ sont impactées de l'éventuelle fluctuation du carburant dès la réservation et ne feront pas l'objet d'ajustement ultérieur. Les prix de nos voyages ont été calculés sur la base d'un prix moyen de carburant à 710 € la tonne de kérosène. Son ajustement est réalisé à partir du cours moyen du JET CIF NWE High Quote (indice journalier de mesure du prix de la tonne métrique de kérosène émis par Platts European) du mois précédent. Le prix du carburant fluctuant, nous répercutons cette variation sur le prix du forfait touristique tant à la hausse qu'à la baisse et communiquons l'évolution du prix qui sera appliquée à la hausse ou à la baisse pour tous les départs ayant lieu entre 40 et 70 jours suivant la notification. Les tarifs seront révisés à la hausse ou à la baisse, par tranche complète de variation de 20 € la tonne.

b) S'agissant des taxes et redevances, la présente brochure indique le montant des taxes et redevances, retenus comme référence lors de l'établissement des prix. Le prix du voyage sera augmenté ou réduit du même montant que l'augmentation ou la diminution intervenue après la conclusion du contrat.

c) Variation du taux de change : si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage de plus de 3 %, cette incidence sera intégralement répercutée dans le prix de vente des voyages tant à la hausse qu'à la baisse. La variation du taux de change ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises.

Article 14 – DURÉE DU VOYAGE

La durée du voyage est établie à compter de la date du jour de la convocation à l'aéroport de départ à la date du jour de retour. Le prix du voyage ou séjour est calculé en fonction d'un nombre de nuitées et non de journées. Une nuitée, conformément à l'usage dans l'hôtellerie internationale, correspond à la période de mise à disposition des chambres entre 15h et 12h le lendemain matin.

En raison des horaires du transport imposés par les compagnies aériennes, la première et/ou la dernière nuitée peuvent être écourtées par rapport au programme ou circuit prévu à la présente brochure.

Article 15 – HÔTEL

EXV précise dans la présente brochure la classification des hôtels par étoiles ou par catégorie effectuée par les Ministères de Tourisme locaux selon des normes qui sont différentes des normes françaises. Les chambres individuelles, malgré le paiement d'un supplément, sont toujours moins bien situées et plus petites que les chambres doubles. Les chambres triples ou quadruples sont des chambres doubles dans lesquelles un troisième, voire un quatrième lit d'appoint est ajouté dans le même espace. EXV recommande aux familles de quatre personnes de prendre deux chambres doubles ou des chambres familiales désignées. Selon la réglementation internationale, le jour du départ, les chambres doivent être libérées à midi, même si le départ n'a lieu qu'en soirée. Les prestations transferts non utilisées par le client sont non remboursables.

Article 16 – REPAS

Le séjour en demi-pension comprend : un dîner, une nuitée, et un petit déjeuner. Le séjour en pension complète comprend un dîner, une nuitée, un petit déjeuner et un déjeuner. Les boissons, y compris l'eau minérale, sont payantes sauf disposition contraire dans la brochure. Dans la formule « tout compris », les prestations s'arrêtent après le déjeuner du jour du départ. Ces prestations peuvent être fournies lors du transport aérien ou lors du séjour hôtelier.

Article 17 – CIRCUITS ET EXCURSIONS

- Les conseils donnés par le ministère des Affaires étrangères (zones rouge ou orange sur le site du Quai d'Orsay) peuvent nous amener à la modification significative du circuit ou l'annulation du circuit pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, nous proposerons au client l'alternative la plus adaptée soit une autre destination, soit en procédant au remboursement du circuit. En aucun cas le client ne pourra prétendre à une indemnisation autre que ce remboursement. - Les étapes du circuit peuvent être modifiées en fonction des impératifs locaux à l'occasion desquels des destinations prévues sont temporairement impossibles d'accès. Elles peuvent être inversées ou décalées. Toutefois l'intégralité des visites est respectée dans la mesure du possible. Les noms des hôtels servant à l'hébergement sont donnés à titre indicatif et peuvent être remplacés par d'autres de catégorie similaire. - Lors des excursions d'une journée achetées sur place, les boissons et les repas pris en dehors de l'hôtel ne sont pas compris même en cas de séjour en pension complète. Les hôteliers ne fournissent pas de panier repas en compensation.

Article 18 – EFFETS PERSONNELS

Les objets de valeur et l'argent doivent être déposés impérativement au coffre des hôtels du circuit. EXV n'est pas responsable des objets personnels égarés, perdus ou oubliés durant le voyage, les transports et les séjours, et recommande de ne pas mettre d'objet de valeur dans les bagages, ni d'emporter d'objet de valeur avec soi.

Article 19 – BILLETS D'AVIONS ET DÉFAUT D'ENREGISTREMENT

Les billets d'avion, même en cas de perte ou de vol, ne sont ni échangeables, ni remboursables. Le client a l'obligation d'acheter à ses frais un billet d'avion de remplacement.

• EXV ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par EXV, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

• EXV ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement : lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination...), lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage.

- lorsque le client se présente après l'heure limite d'enregistrement : EXV conseille vivement de se présenter au plus tard 2 h avant le décollage pour un vol moyen-courrier et 3 h avant le décollage pour un vol long-courrier. En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage, il sera retenu 100 % du montant du voyage.

Article 20 - FORMALITÉS

Il appartient à l'agent de voyages de communiquer au client avant la conclusion du contrat, les informations sur les diverses formalités administratives, douanaires et sanitaires nécessaires à l'accomplissement du voyage et au franchissement des frontières, y compris pour les mineurs et les animaux. L'enfant mineur, même bébé, qui voyage avec ses parents doit être muni de sa carte d'identité (pays de l'UE notamment) ou de son passeport selon la destination. Si le mineur voyage seul avec sa carte d'identité, il doit être, en outre, muni d'une autorisation parentale de sortie du territoire (délivrée par la mairie de son domicile ou l'antenne de police administrative de l'arrondissement du domicile pour Paris). Il appartient au client de respecter scrupuleusement ces formalités en en supportant les frais et de s'assurer que les noms et prénoms qui figurent sur leurs documents de voyage correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité, passeport ou visas. EXV n'est pas responsable de l'observation par le client de ses obligations, notamment dans le cas où il se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement et/ou infliger le paiement d'une amende. Les formalités administratives indiquées dans la rubrique de chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Consulter l'agent de voyages pour les autres cas. Au cas où des exigences nouvelles relatives aux dispositions d'ordre administratif ou sanitaire viendraient à être posées par les pays de destination, entre la parution de la brochure et la date de départ, EXV en informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par e-mail en fonction de la date des dispositions ci-dessus évoquées. EXV n'accepte pas l'inscription d'un mineur non accompagné. En conséquence, il ne pourra être reproché à EXV de refuser de vendre un contrat de voyage à un mineur non accompagné. De même, EXV ne peut être tenue pour responsable dans le cas où malgré cette interdiction, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, à un des voyages ou séjours.

Article 21 - BON À SAVOIR SUR PLACE

- Achats : tous les achats effectués sur place sont sous la seule responsabilité des clients, même s'ils se font sur les conseils d'un guide EXV.
- Excursions : certaines excursions sont vendues sur place. Elles peuvent être annulées du fait de circonstances de force majeure ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le client ne pourra prétendre à ce titre à aucune indemnité. Les prix et les programmes indiqués dans ce catalogue sont donnés à titre indicatif. Ces excursions ne sont pas remboursables en cas d'annulation du client.

Article 22 - ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans les circuits et croisières organisés par EXV.

Article 23 - CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE

Le client peut céder son contrat tant que celui-ci n'a pas produit d'effet, si le cessionnaire remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (modes d'hébergement et de pension identiques, même formule de voyage, même nombre de passagers, enfants se situant dans la même tranche d'âge). Le client ne peut céder ses contrats d'assurance ni ses contrats d'assistance. Le client est tenu d'informer l'agent de voyages de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant la date de début du voyage ou séjour ou au plus tard quinze jours avant la date de départ s'il s'agit d'une croisière. La cession entraîne des frais de dossier minimum supplémentaires de 100 € par personne. Si les frais de dossier en cas de cession sont plus élevés que ceux indiqués, EXV en informe immédiatement son client et fournit les justificatifs nécessaires. En cas de transport aérien par vol régulier, dès lors que des billets sont émis au profit du client, ils ne sont ni échangeables ni remboursables par les compagnies aériennes. Le contrat de voyage ayant ainsi commencé de produire un effet, les dispositions de l'alinéa précédent ne peuvent trouver application.

Dans le cas d'une souscription à un produit «EXV », le billet est émis au profit du client au moment de la réservation. Le contrat de voyage ayant ainsi commencé de produire un effet, le client ne peut céder son contrat de voyage.

Article 24 - ASSURANCE

Aucune assurance n'est comprise dans le contrat de voyage. EXV recommande très fortement de souscrire une assurance auprès de l'agent de voyages. L'agent de voyages communique au client les précisions et indications exigées au titre des articles R.211-4 et R.211-6 du Code du Tourisme. Les assurances, excursions, droit de préférence et les éventuels frais de visas ne sont jamais remboursables, quelle que soit la date d'annulation.

Article 25 - TRANSPORT

25.1. Conformément à l'article R.211-15 du Code du Tourisme, l'information préalable de l'identité du transport aérien est communiquée sous la forme d'une liste comprenant au maximum, par tronçon, trois transporteurs contractuels au nombre desquels EXV s'engage à recourir dans la présente brochure. Cette information est complétée, le cas échéant, par la mention de l'identité des transporteurs de fait lorsque ceux-ci sont différents des transporteurs contractuels. Conformément à l'article R.211-18 du Code du Tourisme, après la conclusion du contrat, EXV informe le client de toute modification de l'identité du transporteur assurant effectivement le ou les tronçons de vols figurant au contrat au moment de l'enregistrement. Les horaires de transport quand ils sont mentionnés dans la présente brochure le sont à titre indicatifs, sous réserve de modification et ne sont pas de nature contractuelle. Les dates des jours de départ et de retour relèvent du contrat de voyage. Les prix sont forfaitaires et tiennent compte du temps de transport dans la durée globale du forfait. Les horaires sont communiqués lors de l'envoi de la convocation mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les terminaux de départ et de retour et les horaires de vol pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies aériennes. Le retard au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004 du 11 février 2004 se calcule entre l'horaire d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'horaire effectif d'embarquement. Les horaires de retour seront communiqués sur place par le représentant de la compagnie aérienne. EXV recommande de ne prévoir aucun engagement la veille du départ en voyage, le lendemain du jour de retour. Par ailleurs, EXV attire l'attention du client sur le fait que les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (Code Share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur nom propre alors qu'il est opéré par un appareil d'une autre compagnie. Le poids de bagages autorisé sans supplément de prix est de 15 kg par personne. Tout frais pour supplément de bagages est à la charge du client. La surcharge est payable directement à l'aéroport selon le barème appliqué par la compagnie. En cas de perte ou de détérioration des bagages durant le transport aérien, il appartient au client de faire une déclaration à l'aéroport d'arrivée auprès de la compagnie aérienne. Pour certains vols intérieurs de nos circuits, la franchise de bagages est encore plus limitative, se référer aux indications fournies sous le tableau de prix du circuit. Les taxes dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du passager sont remboursées lorsque le titre de transport n'est plus valide et n'a pas donné lieu à transport. Le remboursement intervient au plus tard 30 jours à compter de la réception de la demande adressée à l'adresse suivante : Excellent Voyage - 1, Place de l'Eglise - BP 40053 - 78116 Le Vésinet Cedex. La demande devra préciser le numéro de réservation, le nom/prénom du client, la date de séjour et la destination.

Article 26 - RESPONSABILITÉ

EXV sera exonérée de toute responsabilité lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat de voyage est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. EXCELLENT VOYAGE afin de souscrire les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle a souscrit une assurance auprès d'Allianz lard Contrat, pour un montant de garantie tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) de 2 000 000 par année. Il est rappelé que la responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages proposés dans la présente brochure ainsi que celle de leurs représentants, agents ou employés est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature portant sur le transport aériens des passagers, exclusivement comme précisée aux conditions de transport figurant sur le billet des passagers, en conformité avec les conventions internationales en vigueur et/ou la réglementation locale et notamment la convention de Varsovie et/ou Montréal en fonction des pays sur lesquels sont situés le point de départ et le point de destination du transport aérien. Il est également rappelé qu'EXV est un organisateur de voyages et n'est pas un transporteur aérien. Sa responsabilité ne saurait être supérieure à celle du transporteur aérien. Dans l'hypothèse où sa responsabilité serait engagée, EXV bénéficie des mêmes exclusions et/ou limitations de responsabilité que le transporteur aérien. EXV n'est jamais responsable des dommages indirects.

Article 27 - RÉCLAMATION

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat de voyage doit être signalée par écrit le plus tôt possible à notre représentation sur place, afin de pouvoir, le cas échéant, apporter une solution au problème posé. Dans la négative, la réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais après le retour à l'agent de voyages accompagné des pièces justificatives qui transmettra au service Relations Clientèle de EXV. Après avoir saisi le service Relations Clientèle et à défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, quand toutes les voies de recours internes auront été épuisées. Les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur www.mtv.travel

Article 28 - AU DEPART DE CHEZ VOUS

Chaque circuit, croisière et week-end proposé dans la brochure de Nathalie inclus un transfert aller-retour, de votre domicile à l'aéroport (ou gare selon programme) et ce, dans un rayon de 15 kilomètres. 28.1. Le type de transport sera collectif et au choix d'EXV en fonction du nombre de participants. 28.2. EXV se réserve le droit de demander un supplément dans le cas où le client (hors de la zone de 15 kilomètres) souhaiterait un départ de chez lui

Article 29 - REPRODUCTION DES ARTICLES R.211-3 à R.211-11 DU CODE DU TOURISME

Art. R. 211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section. Art. R. 211-3-1 - L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur

ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2. Art. R. 211-4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° - la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ;
- 2° - le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° - les prestations de restauration proposées ;
- 4° - la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° - les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° - les visites, excursions, et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° - la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° - le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° - les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° - les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° - les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° - l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° - lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18. Art. R. 211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Art. R. 211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du Code Civil. Il doit comporter les clauses suivantes :
- 1° - le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° - la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° - les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° - le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° - les prestations de restauration proposées ;
- 6° - l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° - les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° - le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° - l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° - le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° - les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° - les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° - la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° - les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° - les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° - les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° - les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° - la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° - l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° - la clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4.
- 21° - l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Art. R. 211-7 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. R. 211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, les variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. R. 211-9 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. R. 211-10 - Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en accuser de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat, et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. R. 211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

QUELQUE SOIT VOTRE FAÇON DE VOYAGER, NE PARTEZ PAS SANS ASSURANCE VOYAGE



April International Voyage propose une multirisques couvrant annulation, assistance-rapatriement, frais de secours, assistance juridique...

L'ASSURANCE N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT



NOUS AVONS LA SOLUTION
DEMANDEZ CONSEIL AUPRÈS DE
VOTRE AGENT DE VOYAGES POUR
UNE ASSURANCE ADAPTÉE À VOTRE
VOYAGE

EXCELLENT VOYAGE

1 Place de l'église 78110 Le Vésinet

excellent@selectourafat.com

www.excellentvoyage.com

01 3009 3009

